

COMPTE RENDU DES DECISIONS EFFECTUEES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-François DELAGE, Maire

Je vais vous rendre compte des affaires que j'ai pu régler depuis notre réunion du 30 mai 2024 dans le cadre de la délégation que vous m'avez donnée en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

J'ai signé les décisions et contrats suivants:

1.	Un contrat entre la ville et l'association Les Brakas dans le cadre d'un concert Bazar et Bémolsle 3 juillet 2024 au parc P. Pinel (2 000€ TTC)
2.	Un contrat entre la ville et la compagnie des Dramaticules dans le cadre d'un projet autour du Conte intitulé il était une fois...chez vous ! Contes de fée chez l'habitant » le 23 avril 2024 (1 068,71€ TTC)
3.	Un contrat entre la ville et Les Jardins des Thorains en vue d'une Animation de semi et rempotage ainsi qu'une exposition de plante aromatique avec jeux sensoriels les 25 et 26 mai 2024 dans le cadre du Festival de l'écologie populaire au Kremlin-Bicêtre. (1 152,00€ TTC)
4.	Un contrat entre la ville et Greenwhasing Comedy Club pour une prestation de « Spectacle de Stand-up » sur les thématiques de l'écologie et de l'inclusion dans le cadre du Festival de l'Ecologie Populaire le 25 mai 2024 au parc Pinel au Kremlin Bicêtre. (500,00€ TTC)
5.	Un contrat entre la ville et Karta Fondation dans le cadre d'une prestation "Atelier de fabrication de savon liquide artisanal " le 26 mai 2024 au parc Pinel au Kremlin Bicêtre. (200.00 TTC)
6.	Un contrat entre la ville et l'Atelier éco-récup en vue de l'animation de « Deux ateliers d'Upcycling » pour tout public (adultes et enfants à partir de 3ans) les 25 mai 2024 et 26 mai 2024 dans le cadre du Festival de l'Ecologie Populaire. (800,00 € TTC)
7.	Un contrat entre la ville et L'Ortiellerie pour des ateliers (un atelier de lactofermentation, un atelier de cuisine des plantes du jardin et un atelier de fabrication de shampoing solide) le 25 mai 2024 au parc Pinel au Kremlin-Bicêtre. (1387.00TTC)
8.	Un contrat entre la ville et SI SI La Paillette dans le cadre du Festival de l'Ecologie Populaire au Kremlin Bicêtre. Le prestataire s'engage à réaliser un Stand de maquillage éco-responsable, le 25 mai 2024. (924.00TTC)
9.	Un contrat entre la ville et Atelier de la Voûte dans le cadre du Festival de l'Ecologie Populaire au Kremlin Bicêtre, le prestataire s'engage à réaliser : Le Tour du monde ballon le 25 mai et 26 mai. (3323.00TTC)
10.	Un contrat entre la ville et Kevin Berard dans le cadre d'une Prestation DJ le 25 mai 2024. (900.00TTC)
11.	Un contrat entre la ville et l'Atelier de la Voûte dans le cadre du Festival de l'Ecologie Populaire les 25 mai et 26 mai 2024 au Kremlin-Bicêtre, le prestataire s'engage à réaliser le Tour du monde en ballon (3323.25€ TTC)
12.	Un contrat entre la ville et association Ensemble Variances dans le cadre d'une représentation du concert de l'ensemble Variance-Thierry Pécou le 1 ^{er} juin 2024 place Jean Jaurès « Nuit Blanche » (3 578,67€ TTC)
13.	Un contrat entre la ville et Association TEMPO et CO dans le cadre du Carnaval qui ouvrira les festivités de la « Fête de la ville, Jeux Olympiques, Paralympiques 2024 la rencontre des peuples », pour la formation d'un orchestre de percussions des enfants des écoles élémentaires (15 classes, 6 séances) qui se déroulera le 22 juin 2024 (5 400,00€ TTC)
14.	Un contrat entre la ville et Association MOULIN A VENTS dans le cadre du Carnaval ouvrira les festivités de la « la Fête de la ville, Jeux Olympiques, Paralympiques 2024, la rencontre des peuples », pour la répétition des adhérents du Club Lacroix en vue de leur présence lors du défilé qui se déroulera le 22 juin 2024 (800,00€TTC)
15.	Un contrat entre la ville et L'Atelier des Arts pour l'animation d'« Ateliers d'arts plastique. » le 05 juin 2024 auprès de 20 enfants du centre de loisirs maternel S.Buisson (160,00€ TTC)
16.	Décision n°2024-022 - Désignation du cabinet CARVE, association d'avocats à responsabilité professionnelle individuelle (AARPI), pour défendre les intérêts de la ville en vue de la constitution de partie civile de la ville dans l'affaire opposant M. Nicolle au ministère public et renvoyée devant le tribunal correctionnel de Créteil (5 000,00€ HT)
17.	Un contrat entre la ville et Cabinet conseil KAISSA dans l'optique d'une prestation : Pilotage de l'utilisation d'une surface destinée à recevoir des professionnels de santé, pour une durée de 5 mois (21 600,00€ TTC)
18.	Un contrat entre la ville et Madame Nathalie Lacroix dans le cadre d'une sélection de romans d'éditeurs indépendants pour la rentrée littéraire en collaboration avec les bibliothécaires, le 14 septembre 2024 au Parc Philippe Pinel. (660€ TTC)
19.	Un contrat entre la ville et Nova Production pour l'Acquisition de droits de diffusion avec envoi du fichier numérique du documentaire avant la projection « Manouchian et ceux de l'affiche rouge » le 28 mai 2024 à la Médiathèque de l'Echo (110€TTC)
20.	Un contrat entre la ville et l'Association de Gestion de l'Espace Culturel André Malraux (AGECAM) dans le cadre de son projet artistique et culturel. L'AGECAM a élaboré la proposition d'un spectacle jeune public les jeudi 18 janvier et vendredi 19 janvier 2024 pour l'école maternelle Suzanne Buisson et la halte-garderie Madeleine Bres. (1582.50 TTC)

21	Un contrat entre la ville et Haut et court distribution pour l'acquisition des droits d'une projection publique « Le peuple Loup et Tomm Moore et Ross Stewart » le 16 avril 2024 à la Médiathèque de l'Echo (158.25 €TTC)
22	Un contrat entre la ville et Alexandre BRAZ en vue d'une animation musicale pour la Fête du Club Lacroix, le 20 juin 2024 (550 € TTC)
23	Un contrat entre la ville et SAS B2F Animations dans le cadre d'une mise à disposition pour la durée des Estivales : d'un mur, d'un ventrygliss gonflable, d'un baby-foot, d'une trampomobile, d'une faucheuse gonflable, d'un jeu de sumo, d'une animation de tir à l'arc, du 3 juillet jusqu'au 31 août 2024 (20 000€ TTC)
24	Un contrat entre la ville et SAS B2F Animations dans le cadre de la location d'une plateforme Aqua ludique de 48 m2 dans le cadre des Estivales, à compter du 09 juillet au 16 août 2024 (40 000,00€ TTC)
25	Un contrat entre la ville et LETREMO en vue d'Animations de lettres et de mots avec le jeu Létrémo le 04/07 au Parc Pinel, le 18/07 au City Stade des Martinets, le 01/08 au square Anne Sylvestre et le 22/08 au Parc Pinel (1 396,80 €TTC)
26	Un contrat entre la ville et l'Association Flam'Sega pour la réalisation d'une prestation de danse traditionnelle de l'Océan Indien les 20 et 27/07/2024 suivie d'un cours de danse avec mise à disposition de tenues de danse pour les participants (580,00€ TTC)
27	Un contrat entre la ville et l'Association Compagnie Les Oiseaux de Nuit pour un atelier de lecture de deux heures autour du thème du sport et de ses valeurs à destination des enfants le 13/07/2024 (550,00 € TTC)
28	Un contrat entre la ville et les Buveurs de Thé pour une représentation théâtrale sur la thématique du podium olympique le 08/07/2024 au Parc Pinel (300,00€ TTC)
29	Un contrat entre la ville et l'Association La Compagnie la Réchappe en vue de l'animation d'un atelier de 3 heures « Le sport comme je l'aime » pour collecter de courts récits sur le sport et les écrire, dessiner un geste de sport marquant, mettre en commun et créer un fanzine, le 16/07/2024 au Parc Pinel (270,00 € TTC)
30	Un contrat entre la ville et le Comité départemental du Val de Marne de la FSCF en vue de l'animation dans le cadre des Estivales avec initiation aux activités olympiques (saut de haies, saut en longueur, lancer de poids, marteaux, disques, javelots) et activités manuelles (fabrication de papier, cartonnage, dessin, peinture,...), sur 5 après-midi entre 16/07 et le 20/08/2024 (600,00€ TTC)
31	Un contrat entre la ville et Compagnie Koshka Luna en vue de la mise en place d'« Une escape game théâtre sur l'écologie stranger bins avec 3 comédiens-régisseurs plateau, le 26 mai 2024 au Parc Pinel (3 500€ TTC)
32	Un contrat entre la ville et l'« Atelier 21 » en vue d'une animation d'une Animation Solar Sound System le 26 mai 2024 dans le cadre du festival populaire. (2 520,00 € TTC)
33	Un contrat entre la ville et KAROTTE, dans l'optique d'un atelier « Inventons nos Vies Bas Carbone » et une animation sur le compost citoyen au Parc Pinel, le 25 mai 2024 (300,00 €TTC)
34	Un contrat entre la ville et la Société Collectivision, par lequel la société concède ses droits sur l'exploitation de vidéogrammes et fournit les supports DVD des œuvres choisies (401,80 €TTC)
35	Un contrat entre la ville et Public impact management dans l'optique d'un accompagnement technique et opérationnel de la direction des ressources humaines pour des missions ponctuelles - Durée de 3 mois - Tarif journalier entre 700,00€ HT et 1 150,00 € HT
36	Un avenant à la convention d'occupation à titre précaire avec SCI LMKB GROUP dont le siège est situé au 96 rue Benoit Malon (décision 2024-021)
37	Règlement facture de l'Hôtel du Centre – Hébergement d'urgence (décision 2024-024)
38	Contrat entre la ville et Chasseurs de Talents - Mission d'assistance au recrutement (H/F) – tarif journalier à 700 € HT
39	Contrat entre la Ville et Manty (Mantic Data Europe) portant souscription de solutions logiciel d'interface RH/Finances (27 288,00€ TTC)
40	Contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle entre la Ville et SWAP Music pour le concert LECHAPUS du 26 mai 2024 à 19h30 au Parc Pinel dans le cadre du Festival de l'Ecologie Populaire (2 100,00€ TTC)
41	Contrat entre la Ville et VVF pour l'organisation de 5 séjours au cours des mois de juillet et août 2024 pour les enfants d'âge maternel et élémentaire (24 472,00€)
42	Exercice du droit de préemption sur le droit au bail du local commercial situé 1, avenue Eugène Thomas – Décision n°2024-018
43	Contrat entre la ville et La Compagnie L en vue de la représentation du spectacle « INO » le samedi 29 juin 2024 au Parc Pinel dans le cadre du Festival d'Arts de rue « Les Art'dentes » (6 499,80€ net)
44	Contrat entre la ville et Monsieur Clément Roussillat pour assurer la régie de concerts dans le cadre de la Fête de la musique du vendredi 21 juin 2024 (150,00€ net)
45	Contrat entre la ville et FAGOUR-BALTHAZAR Elodie en vue de l'animation d'un atelier socio-esthétique pour les Séniors du Club Lacroix, le 03/06/2024 (140,00€ TTC)
46	Contrat entre la Ville et la Compagnie la Réchappe en vue de l'animation d'un atelier conte Parents-Enfants, le 02/07/2024 au Centre social Germaine Tillon (100,00€ TTC)